



**Drummond
économique**

Attirer. Développer. Innover.

CRC-088M
Consultation générale
Planification immigration
au Québec 2026-2029

Mémoire

L'immigration économique : un levier indispensable pour le développement et la pérennité de nos PME

Présenté à la
Commission des relations avec les citoyens

Dans le cadre de la réforme sur les programmes
d'immigration permanente
et la consultation publique sur la planification
pluriannuelle de l'immigration au Québec
pour la période 2026-2029

Déposé le 15 août 2025

Sommaire des recommandations

- Réitérer les demandes auprès des instances fédérales afin qu'elles appliquent rapidement une clause de droits acquis permettant aux entreprises québécoises de conserver les services des travailleurs étrangers déjà embauchés sur le territoire.
- Réitérer à Emploi et Développement social Canada les demandes des entreprises québécoises visant à atténuer les impacts de la pénurie de main-d'œuvre :
 - Annuler l'interdiction d'embaucher des TET dans des postes à bas salaire dans les RMR où le taux de chômage dépasse 6 %.
 - Rétablir la durée des permis de travail des TET occupant des postes à bas salaire à deux ans.
 - Rétablir la procédure de traitement simplifiée, bonifier la liste de postes admissibles et exempter ces postes du calcul du ratio de 10 % de TET occupant un poste à bas salaire sur un même lieu de travail.
- Maintenir le nombre d'admissions de TET via le PTET au niveau actuel pour l'ensemble de la période 2026-2029.
- Établir le seuil d'immigration permanente à 70 000 admissions par année.
- Maintenir la proportion de l'immigration économique à plus de 60 % des admissions permanentes jusqu'en 2029.
- Exiger que les conjoints déjà présents sur le territoire québécois soient exemptés des récentes mesures fédérales restreignant l'accès au PTO des conjoints accompagnateurs.
- Exiger que les conjoints déjà présents sur le territoire québécois soient exemptés des récentes mesures fédérales restreignant l'accès au PTO des conjoints accompagnateurs.
- Faire en sorte que les offres d'emplois validées pour un poste en région demeurent un critère actif d'invitation à présenter une demande de sélection permanente.
- Augmenter de façon significative le maximum de points liés à une offre d'emploi validée en région dans le cadre du PSTQ.
- Établir l'expérience de travail nécessaire à 12 mois au lieu de 24 dans le volet 2 du PSTQ.

- Réduire les délais de traitement des demandes de sélection permanente.
- Adapter les mesures d'immigration selon les besoins spécifiques et les particularités économiques et démographiques des régions.
- Octroyer une clause de droits acquis lorsqu'une modification réglementaire est jugée nécessaire par le ministre.
- Réinstaurer le financement des services d'aide à la recherche d'emploi pour les conjoints accompagnateurs de travailleurs étrangers.
- Réinvestir dans les services de francisation.
- Soutenir financièrement les organismes locaux qui accompagnent les PME en recrutement de talents pour un recrutement à l'international éthique.
- Mettre en place un mécanisme permettant aux acteurs économiques régionaux de définir un certain nombre de professions admissibles au traitement simplifié.
- Mettre en place une planification régionale de façon à cibler les professions et les métiers en pénurie chronique et, dans un deuxième temps, à planifier l'ouverture de cohortes étudiantes répondant à la pénurie de ces professions et métiers. Renforcer la collaboration avec le gouvernement fédéral dans l'établissement des mesures d'immigration.
- Informer adéquatement les résidents temporaires quant à la volonté du ministère de prioriser les TET établis en région lors des invitations dans le cadre du PSTQ.
- Publier les données sur l'évolution des quotas d'admissions permanentes au courant de l'année.



Table des matières

1. À propos de Drummond économique	5
2. Mise en contexte	7
2.1. Portrait économique du Centre-du-Québec	7
2.1.1 Portrait général.....	7
2.1.2. Automatisation	8
2.1.3. Étudiants.....	9
2.1.4. En région	11
3. L'immigration économique, un incontournable pour le développement en région manufacturière	12
3.1 Nos commentaires quant aux Orientations 1, 2 et 5	12
3.1.1. Orientation 1	12
3.1.2. Orientation 2.....	16
3.1.3. Orientation 5.....	17
3.1.4. Notre réponse aux choix stratégiques qui s'offrent au gouvernement	18
3.2. Résumé des recommandations de la section 1	20
4. L'ancrage des travailleurs étrangers.....	21
4.1. Nos commentaires quant aux Orientations 3 et 4	23
4.1.1. Orientation 3.....	23
4.1.2. Orientation 4.....	24
4.2. Résumé des recommandations de la section 2	25
5. La prédictibilité et la collaboration : principes de base de l'immigration économique au Québec.....	26
5.1. Prévisibilité des mesures d'immigration.....	26
5.2. Arrimage entre la résidence temporaire et la résidence permanente	27
5.3. Arrimage entre les paliers gouvernementaux.....	28
5.4. Résumé des recommandations de la section 3	29
Conclusion	30



1. À propos de Drummond économique

Drummond économique est l'organisme de développement économique mandaté pour la MRC de Drummond. Il crée des conditions favorables à l'entrepreneuriat et au développement économique durable de sa région, en soutenant le manufacturier intelligent, le tertiaire moteur, les commerces et services, ainsi que le tourisme d'affaires et la mise en valeur de ses attraits.

En réponse au contexte de rareté de main-d'œuvre invoqué par les entreprises de son territoire, particulièrement dans certains métiers spécialisés, Drummond économique a misé sur le recrutement international dès 2010.

En raison de la demande sans cesse croissante, Drummond économique s'est doté d'une équipe de professionnels en attraction de talents, ainsi que de juristes représentant et conseillant les entreprises sur la réglementation et les démarches d'immigration. Un volet accueil et intégration complète l'offre de services afin de favoriser la rétention des talents recrutés à l'international et de leur famille. Il s'agit d'un service complètement intégré en attraction de talents et unique au Québec qui regroupe entre 15 et 20 professionnels dédiés qui soutiennent nos entreprises au quotidien.

Le recrutement d'étudiants étrangers fait également partie de l'arsenal pour contrer, en amont, la rareté de main-d'œuvre, en plus de soutenir les établissements d'enseignement québécois dans leur recrutement pour les programmes en déficit d'étudiants.

De 2018 à 2025, Drummond économique a été partenaire non gouvernemental (PNG) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec, au même titre que Montréal International et Québec International, pour l'organisation de missions de recrutement en Europe, en Afrique et en Amérique latine, communément appelées Journées Québec. L'offre de recrutement international s'est ainsi développée au fil des ans pour s'étendre aux régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie.



Depuis 15 ans, Drummond économique a ainsi accompagné dans ses démarches plus de 1 000 entreprises lors de 64 missions à l'étranger, et a contribué au recrutement de plus de 5 000 travailleurs provenant de plus de 30 pays. De ce nombre, plus de 1000 travailleurs ont bénéficié du service d'accueil et de rétention de notre organisation.

Le recrutement international a façonné le Drummondville d'aujourd'hui : une ville prospère dont les investissements dans le domaine manufacturier ont totalisé 1,2 milliard \$ au cours des cinq dernières années, qui a obtenu le statut de région métropolitaine de recensement en 2021, et qui est surtout riche de la diversité culturelle de ses citoyens.

Ayant développé une expertise dans le domaine, nous savons que l'immigration agit comme moteur de notre économie. Notre proximité avec nos entreprises nous permet de bien saisir toutes les réalités du milieu liées à l'immigration économique. Nous présentons ce mémoire afin d'exprimer notre opinion concernant les propositions provinciales d'orientations pluriannuelles en matière d'immigration pour la période 2026-2029, et ce, basé sur les préoccupations des entreprises que nous soutenons au quotidien.



2. Mise en contexte

2.1. Portrait économique du Centre-du-Québec

2.1.1 Portrait général

L'économie du Centre-du-Québec repose en grande partie sur le secteur manufacturier. En effet, 25,6 % du PIB de la région Centre-du-Québec est lié au secteur de la fabrication, soit la deuxième région ayant la plus haute concentration manufacturière après Chaudière-Appalaches (29,2 % du PIB)¹.

Plusieurs des secteurs principaux dans lesquels nous œuvrons sont grandement touchés par la pénurie de main-d'œuvre. De plus, notre économie étant composée essentiellement de PME et étant l'une des plus diversifiée au Canada, de nombreux postes spécialisés ne peuvent tout simplement pas être pourvus localement faute de candidats ou de finissants dans ces secteurs. De ce fait, une part importante de l'économie de notre région dépend des travailleurs étrangers temporaires (TET) qualifiés.

Les données de recrutement à l'international montrent que les postes suivants sont particulièrement difficiles à pourvoir, et ce, depuis de nombreuses années : électromécanicien, soudeur, machiniste, technicien en génie mécanique, mécanicien industriel, technicien en génie électrique, mécanicien automobile, préposé aux bénéficiaires, infirmières, éducatrice en service de garde, etc.

¹ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, Gouvernement du Québec, Bergeron, S., Yaoura, M., Allaf, S., Lafond-Bélanger, G., Lemelin, A., & Mainguy, P. (2024). *Produit intérieur brut régional par industrie au Québec* (M. Beaulieu, Ed.; Édition 2024, p. 71). Institut de la statistique du Québec. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/produit-interieur-brut-regional-par-industrie-quebec-edition-2024.pdf>.



Les PME du Centre-du-Québec sont aussi, en grande majorité, de grands exportateurs aux États-Unis. Selon une étude récente du Laboratoire des données sur les entreprises de la Chambre de commerce du Canada, Drummondville se retrouve au 12^e au rang des RMR canadiennes les plus vulnérables face aux tarifs douaniers des États-Unis.²

Dans ces circonstances, une immigration économique stable et prévisible s'avère cruciale pour l'économie régionale, alors qu'elle agit comme un moteur de développement. Il est donc primordial que le gouvernement appuie ses PNG afin qu'ils continuent de soutenir les PME du Québec dans le recrutement à l'international. En misant sur les forces terrain des organismes de développement économique et leur proximité avec les entreprises, le gouvernement s'assure d'un recrutement éthique réalisé dans les règles de l'art.

2.1.2. Automatisation

Tout comme le gouvernement québécois, Drummond économique reconnaît l'importance de l'automatisation en vue d'accroître la productivité de notre économie et en fait largement la promotion. La grande majorité des entreprises locales que nous avons sondées rapportent d'ailleurs avoir effectué des investissements majeurs en automatisation et en robotisation, en plus d'entreprendre un virage dans la transition numérique.

Ces mêmes entrepreneurs rapportent toutefois que malgré les investissements soutenus, l'apport des TET demeure essentiel et doit être vu comme étant complémentaire, voir indispensable dans plusieurs des cas. En effet, bien que nos PME automatisent une grande partie de leurs opérations, la nature des biens fabriqués et la taille de certaines séries limitent bien souvent le potentiel d'automatisation de plusieurs d'entre elles. Or, la productivité de nos entreprises dépend tout autant de leurs investissements en

² Laboratoire de données sur les entreprises de la Chambre de commerce du Canada, [consulté en ligne](#).



automatisation que de leur capacité à pourvoir des postes névralgiques avec de la main-d'œuvre qualifiée.

2.1.3. Étudiants

Les programmes d'études, notamment les programmes de formation professionnelle de notre région, sont essentiels pour le maintien d'une économie forte. En effet, les étudiants qui sont diplômés des programmes de formation professionnelle sont formés rapidement pour faire partie de la main-d'œuvre qualifiée. Ils entrent sur le marché du travail après leur formation et contribuent à pourvoir des postes dans 21 secteurs incluant la santé, la construction, le manufacturier, etc³. Ces programmes sont conçus spécifiquement pour répondre aux besoins du marché du travail.

Les programmes de formation professionnelle permettent de former de la main-d'œuvre répondant en partie aux postes en pénurie. Effectivement, les programmes qui pourvoient les postes en déficit de main-d'œuvre comptent pour 80 % des programmes offerts en centre de formation professionnelle⁴. Ces programmes couvrent les postes les plus touchés par la pénurie de main-d'œuvre persistante : machinistes, soudeurs, etc⁵.

Les étudiants internationaux sont essentiels pour combler les cohortes des programmes en région. Ils permettent bien souvent aux centres de formation professionnelle de garder ouvertes des classes qui seraient autrement fermées en raison d'un nombre insuffisant

³ *Formation professionnelle* - Inforoute FPT. (n.d.). Inforoute FPT. <https://www.inforoutefpt.org/formation-professionnelle>.

⁴ Direction de l'analyse et de l'information sur le marché du travail, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Conseil emploi métropole, Commission des partenaires du marché du travail, & Direction générale des communications. (2024). Information sur le marché du travail. In *Ministère De L'Emploi Et De La Solidarité Sociale* (2024th ed.) [Report]. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/rapport/Diagnostic_516_Professions_VF.pdf.

⁵ Gouvernement du Québec, & Roberge, J. F. (2024). *PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC 2025*. Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/plan-immigration/PL_immigration_2025_MIFI.pdf.



d'inscriptions. C'est notamment le cas des programmes d'usinage, d'électromécanique, de systèmes automatisés et de mécanique de machines fixes, pour n'en nommer que trois.

Il convient de rappeler que pour être admis à un programme d'études au Québec, les étudiants internationaux doivent préalablement démontrer une connaissance du français de niveau intermédiaire. Il importe également de souligner que ces étudiants investissent dans leur formation dès leur arrivée, générant ainsi des retombées économiques directes et contribuant à la pérennité des emplois dans le secteur de l'éducation.

En partageant les mêmes salles de classe et en suivant les mêmes programmes que leurs pairs québécois, les étudiants internationaux favorisent les échanges interculturels et s'intègrent plus rapidement à la société québécoise, renforçant ainsi la cohésion sociale et culturelle.

Une fois diplômés, ces étudiants internationaux sont généralement bien intégrés dans leur région d'accueil, ce qui leur permet de combler une partie de la pénurie de main-d'œuvre et du déficit démographique en région.

Les établissements collégiaux et universitaires de la région jouent aussi un rôle central dans l'attraction et la rétention des talents internationaux, particulièrement dans les domaines en forte demande tels que la santé, l'ingénierie, les technologies de l'information et la transition énergétique. Les étudiants internationaux contribuent directement à répondre aux besoins criants de main-d'œuvre qualifiée, tout en enrichissant la diversité culturelle et académique des campus. Les programmes collégiaux techniques tels que soins infirmiers, éducation à la petite enfance, éducation spécialisée, pour n'en nommer que quelques-uns, sont tout aussi essentiels pour maintenir des services de qualité dans la région.

De plus, la présence d'étudiants internationaux favorise également l'essor de filières d'avenir, notamment par la recherche appliquée, le transfert technologique et la création de partenariats internationaux. En s'installant dans la région pour leurs études, plusieurs choisissent d'y bâtir leur carrière, ce qui contribue à l'essor économique, à la vitalité démographique et au rayonnement du Centre-du-Québec.



Ainsi, sur la question des étudiants internationaux, Drummond économique demande au gouvernement de **mettre en place une planification régionale de façon à cibler les professions et les métiers en pénurie chronique et, dans un deuxième temps, à planifier l'ouverture de cohortes étudiantes répondant à la pénurie de ces professions et métiers.**

2.1.4. En région

Dans sa planification, afin de maintenir la vitalité économique, le ministère souhaite accorder une attention particulière aux besoins des régions pour la mise en place de son orientation 1. Cependant, lorsque la planification adresse les régions, elle semble parler des régions éloignées notamment le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine, le Nord-du-Québec.

Il est erroné de penser que seules les régions éloignées nécessitent une attention particulière. Au contraire, la proximité de notre région vis-à-vis les grands centres urbains engendre de nombreuses difficultés au niveau de la rétention de l'emploi puisque la métropole y est davantage accessible. Nous affirmons que la définition de « région » ne devrait pas seulement reposer sur l'emplacement géographique, mais plutôt sur la capacité à trouver de la main-d'œuvre pour certains métiers en pénurie.



3. L'immigration économique, un incontournable pour le développement en région manufacturière

3.1 Nos commentaires quant aux Orientations 1, 2 et 5

Dans cette section, nous souhaitons aborder les orientations 1, 2 et 5 de la *Planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029* en plus de répondre aux trois questions posées par rapport aux choix stratégiques qui s'offrent au gouvernement dans le cadre de cette planification.

3.1.1. Orientation 1

L'Orientation 1 vise à réduire progressivement le nombre de personnes résidentes non permanentes au Québec. Nous sommes en désaccord avec la diminution prévue de 13% du nombre de titulaires de permis dans le *Programme des travailleurs étrangers temporaires* (PTET) et dans le *Programme des étudiants étrangers*.

En tant qu'organisme de développement économique, nous considérons qu'il est d'une grande importance d'éviter la stagnation ou la délocalisation des entreprises causées par un manque de main-d'œuvre ou d'autres problèmes qui résulteraient des mesures en matière d'immigration. Malgré des investissements importants en automatisation, l'immigration économique demeure une condition essentielle au développement économique de notre région, alors que les entreprises locales que nous avons sondées ont rapporté avoir investi des montants allant de plusieurs milliers de dollars à plus de 500 000 \$ dans le recrutement de TET.



Conséquemment, nous considérons qu'il est nécessaire de **maintenir le nombre d'admissions de TET via le PTET au niveau actuel pour l'ensemble de la période 2026-2029.**

Il est évident, pour Drummond économique, que la migration interrégionale ne constitue pas une solution viable pour aider au développement économique de ces régions. Malgré des efforts soutenus en ce sens, les résultats pour nos PME ont été décevants. La solution consiste plutôt en l'implantation et l'intégration en région des travailleurs étrangers nouvellement arrivés de l'international.

Nous savons pertinemment qu'au Québec, l'immigration est le moteur exclusif de la croissance de la population active, si bien qu'il s'agit toujours d'un levier puissant pour stimuler l'économie⁶.

Sans compter que nous sommes dans une période où l'immigration est encore plus indispensable pour le Québec. En effet, l'immigration entraîne maintenant des répercussions qui affectent non seulement les entreprises ayant besoin de main-d'œuvre, mais également l'économie provinciale dans son ensemble, comme le démontre l'exemple de la décote du Québec par une institution de crédit. En effet, le ralentissement anticipé de la croissance démographique a joué un rôle dans la décote du Québec, ce qui démontre que nous pouvons difficilement nous passer d'une immigration économique forte et stable.

Outre le maintien du niveau actuel de travailleurs étrangers admis via le PTET, nous encourageons le ministre à **réitérer ses demandes auprès des instances fédérales afin qu'elles appliquent rapidement une mesure permettant aux entreprises québécoises de conserver les services des travailleurs étrangers** qui contribuent à la vitalité des régions du Québec. Cette mesure pourrait notamment prendre la forme d'une clause de droits acquis pour les travailleurs étrangers qui sont déjà présents sur le territoire.

⁶ *Planification 2025 de l'immigration au Québec | Institut du Québec.* (n.d.). Institut Du Québec. <https://institutduquebec.ca/publications/planification-2025-de-l-immigration-au-quebec>.



Drummond économique suggère aussi au ministre de **réitérer à Emploi et Développement social Canada les demandes des entreprises québécoises visant à atténuer les impacts de la pénurie de main-d'œuvre** qui sévit dans plusieurs postes clés :

- **Retirer l'interdiction d'embaucher des TET dans des postes à bas salaire dans les régions métropolitaines de recensement (RMR) où le taux de chômage dépasse 6 %** : nous sommes d'avis que le taux de chômage d'une RMR ne devrait pas servir de baromètre pour limiter l'embauche des TET dans des postes en pénurie de main-d'œuvre. D'une part, cette donnée ne constitue pas un indicateur fiable des besoins réels en main-d'œuvre des entreprises concernées puisque certains postes seront toujours en pénurie nonobstant un taux de chômage élevé. D'autre part, la variation trimestrielle du taux de chômage engendre des incertitudes opérationnelles et administratives majeures, alors qu'elle limite la capacité des entreprises à planifier leur production et à stabiliser leurs équipes à long terme. Conséquemment, nous invitons le ministre à faire pression afin que les restrictions liées aux taux de chômage des RMR soient annulées;
- **Rétablir la durée des permis de travail des TET occupant des postes à bas salaire à deux ans** : cela contribuera à la rétention des TET dans leur région d'accueil, tout en réduisant les démarches administratives et les coûts tant pour les entreprises que pour les organismes gouvernementaux;
- **Rétablir la procédure de traitement simplifiée, bonifier la liste de postes admissibles et exempter ces postes du calcul du ratio de 10 % de TET occupant un poste à bas salaire sur un même lieu de travail** : nous considérons que ces postes ne devraient pas être soumis à la limite de 10 % de TET occupant des postes à bas salaire sur un même lieu de travail, laquelle ne répond aucunement aux besoins des PME et des petites entreprises spécialisées qui n'embauchent que peu d'employés.

Toutefois, en reconnaissance des défis posés par l'intégration des travailleurs étrangers, cette liste pourrait varier selon la région où l'Évaluation de l'impact sur le



marché du travail (EIMT) est soumise. À titre d'exemple, un poste donné pourrait être admissible au traitement simplifié seulement si l'EIMT est présentée dans certaines régions où le manque de main-d'œuvre pour ce poste est établi.

Cette liste permettrait au gouvernement du Québec d'avoir un meilleur contrôle sur les priorités régionales en matière d'immigration économique, tout en facilitant l'embauche de travailleurs étrangers dans des postes en pénurie de main-d'œuvre.

De façon plus générale, nous constatons que l'adoption de mesures d'immigration identiques pour l'ensemble du Canada n'est pas adéquate. Il en est de même pour des mesures qui seraient identiques pour tout le Québec. En effet, les mesures à portée nationale ne sont pas adaptées aux défis que doivent surmonter les régions, particulièrement celles ayant des composantes économiques qui dépendent d'une main-d'œuvre spécialisée qui est difficile à recruter localement en raison du manque de travailleurs disponibles dans ces professions, ainsi qu'à un manque d'étudiants pour compléter les formations qui mèneront à cette profession.

Nous jugeons qu'il serait préférable que le ministère **adapte ses mesures d'immigration selon les besoins spécifiques et les particularités économiques et démographiques des régions.**

Nous sommes conscients que les cahiers de consultation font référence à des données globales sur les professions de la *Classification nationale des professions* pour établir des constats et cibler des secteurs pouvant recevoir un traitement particulier. Cela dit, il est nécessaire de travailler à partir des données régionales et non nationales pour éviter de perdre de vue les réalités distinctives des régions du Québec.

Nous suggérons la **mise en place d'un mécanisme permettant aux acteurs économiques régionaux de définir un certain nombre de professions en pénurie de main-d'œuvre** avec l'aide du MESS afin de donner de la latitude aux entreprises nécessitant cette expertise. Ces professions pourraient ensuite être intégrées à la *Liste des professions admissibles au traitement simplifié*.



3.1.2. Orientation 2

L'Orientation 2 présente les trois scénarios suivants :

Scénario 2A : Diminuer les niveaux d'immigration permanente, afin qu'ils s'établissent à environ 25 000 personnes immigrantes admises annuellement ;

Scénario 2B : Diminuer les niveaux d'immigration permanente, afin qu'ils s'établissent à environ 35 000 personnes immigrantes admises annuellement ;

Scénario 2C : Diminuer les niveaux d'immigration permanente, afin qu'ils s'établissent à environ 45 000 personnes immigrantes admises annuellement.

Drummond économique préconise plutôt l'approche suggérée par la Chaire de recherche Jacques-Parizeau en politiques économiques, soit **l'établissement d'un seuil d'immigration permanente à 70 000 admissions par année**⁷. Cette cible est plus à même de maintenir le taux d'activité dans un contexte de vieillissement de la population, ce qui contribuera à la vitalité économique et démographique du Québec. Ce seuil permettrait aussi de réduire naturellement le nombre de résidents temporaires présents au Québec en favorisant leur transition vers la résidence permanente. Enfin, elle permettrait au gouvernement de maintenir un fort pourcentage d'immigration économique, tout en respectant ses engagements en matière de regroupement familial et d'immigration humanitaire.

Nous suggérons aussi **de publier les données sur l'évolution des quotas d'admissions permanentes au courant de l'année.**

⁷ Chaire de recherche Jacques-Parizeau en politiques économiques, HEC Montréal, Planifier un atterrissage en douceur : analyse économique des enjeux en immigration au Québec, [consultée en ligne](#).



Nous sommes toutefois conscients des enjeux d'intégration liés à l'établissement d'un tel seuil d'immigration permanente. Drummond économique, via son service d'accueil et d'intégration, est à même de constater les enjeux de logement que nous vivons tous au Québec.

Toutefois, nous estimons que l'implication marquée des employeurs lors de l'accueil des nouveaux arrivants permet de diminuer la pression sur les services en proposant différentes options pour un logement adapté (endossement sur les baux, acquisition de maison, construction d'immeubles, etc.). Le fait que les employeurs et les organismes comme Drummond économique s'impliquent à tous les niveaux pour intégrer de belle façon leurs travailleurs étrangers diminue de façon notoire la pression sur les services.

En plus des entreprises qui s'investissent, la ville de Drummondville a élaboré l'an dernier une planification sur le portrait de l'habitation qui inclut les besoins des actuels et futurs travailleurs étrangers temporaires. Drummondville adapte ainsi sa réalité pour les travailleurs étrangers en rédigeant un plan de développement d'habitation qui les prend en compte pour un futur harmonieux.

3.1.3. Orientation 5

L'Orientation 5 vise à maintenir une forte proportion d'immigration économique dans les admissions permanentes. **Nous approuvons le maintien de la proportion de l'immigration économique à plus de 60 % des admissions permanentes jusqu'en 2029.**

Par ailleurs, l'immigration économique devrait être centrée sur les besoins du marché du travail, en particulier ceux des régions et des secteurs où la pénurie de main-d'œuvre est plus aigüe. Nous sommes convaincus que cette orientation, combinée à l'utilisation judicieuse de critères de sélection ciblés, contribuera à soutenir la vitalité de nos PME en favorisant notamment la rétention des travailleurs installés en région.



3.1.4. Notre réponse aux choix stratégiques qui s'offrent au gouvernement

Dans sa planification sur l'immigration, le Ministère pose trois questions par rapport aux choix stratégiques qui s'offrent au gouvernement. Pour les raisons qui suivent, Drummond économique donne une réponse positive à ces trois questions.

3.1.4.1. Des secteurs économiques ou des professions particulières devraient-ils être priorités?

Oui. Le secteur manufacturier, de même que les régions manufacturières, notamment, devraient retenir particulièrement l'attention du ministre au moment d'établir des mesures d'immigration temporaires ou permanentes. Au surplus, les postes qui sont en pénurie dans ce secteur (machinistes, soudeurs, électromécaniciens, techniciens en génie, etc.) devraient faire l'objet d'assouplissements afin de permettre aux entreprises de combler leurs besoins criants de main-d'œuvre.

De façon plus générale, selon la nature de l'activité économique d'une région, il devrait y avoir une certaine latitude permettant de recruter certaines professions répondant aux besoins du milieu. L'approche nationale aplanit les spécificités des régions, ce qui amplifie la difficulté pour les entreprises de se développer. Dans le même ordre d'idées, l'utilisation de critères salariaux pour limiter le recrutement d'immigrants devrait tenir compte de la structure salariale et de la réalité économique des régions d'accueil.

3.1.4.2. Des niveaux d'étude ou des programmes d'étude spécifiques devraient-ils être protégés des mesures de réduction?

Oui. Les programmes menant à une formation qui pourvoit un poste en pénurie de main-d'œuvre devraient être exclus des réductions visées par le gouvernement, notamment les



programmes de formation professionnelle. Il est question de métiers qui ont été mal valorisés par notre société, ce qui limite notre capacité à nous développer.

3.1.4.3. Les mesures proposées devraient-elles tenir compte de la dimension régionale?

Oui. Cette distinction est primordiale puisque les grands centres et les régions présentent des besoins différents quant à l'immigration économique pour le maintien d'une économie et d'un développement économique fonctionnels. Il faut toutefois tenir compte des besoins de l'ensemble des régions et non seulement de celles dites "éloignées", comme il en est mentionné dans le cahier de consultation. Une meilleure répartition de l'immigration économique bénéficiera grandement à nos PME et évitera les délocalisations faute d'employés qualifiés.



3.2. Résumé des recommandations de la section 1

- Maintenir le nombre d'admissions de TET via le PTET au niveau actuel pour l'ensemble de la période 2026-2029.
- Réitérer les demandes auprès des instances fédérales afin qu'elles appliquent rapidement une clause de droits acquis permettant aux entreprises québécoises de conserver les services des travailleurs étrangers déjà embauchés.
- Réitérer à Emploi et Développement social Canada les demandes des entreprises québécoises visant à atténuer les impacts de la pénurie de main-d'œuvre :
 - Annuler l'interdiction d'embaucher des TET dans des postes à bas salaire dans les RMR où le taux de chômage dépasse 6 %.
 - Rétablir la durée des permis de travail des TET occupant des postes à bas salaire à deux ans.
 - Rétablir la procédure de traitement simplifiée, bonifier la liste de postes admissibles et exempter ces postes du calcul du ratio de 10 % de TET occupant un poste à bas salaire sur un même lieu de travail.
- Adapter les mesures d'immigration selon les besoins spécifiques et les particularités économiques et démographiques des régions.
- Mettre en place un mécanisme permettant aux acteurs économiques régionaux de définir un certain nombre de professions admissibles au traitement simplifié.
- Établir le seuil d'immigration permanente à 70 000 admissions par années.
- Publier les données sur l'évolution des quotas d'admissions permanentes au courant de l'année.
- Maintenir la proportion de l'immigration économique à plus de 60 % des admissions permanentes jusqu'en 2029.
- Mettre en place une planification régionale de façon à cibler les professions et les métiers en pénurie chronique et, dans un deuxième temps, à planifier l'ouverture de cohortes étudiantes répondant à la pénurie de ces professions et métiers.



4. L'ancrage des travailleurs étrangers

Avant d'aborder plus spécifiquement les orientations 3 et 4 de la planification, nous tenons à souligner qu'en vertu de notre expertise dans le domaine du recrutement international et de l'accueil de travailleurs étrangers, nous sommes à même de constater que les familles sont un facteur d'ancrage important pour la rétention en région. Cette réalité devrait être prise en compte par le ministère lors de la mise en place de mesures d'immigration afin de favoriser la rétention des travailleurs et leur établissement en région.

Les dernières restrictions imposées en matière d'immigration ont un effet négatif sur les objectifs de francisation, d'intégration et de régionalisation du gouvernement. Premièrement, la réduction de l'accès aux permis de travail ouverts accordés aux conjoints des TET nuit à leur rétention en région, ce qui accentue les problèmes de recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée. Cette restriction a aussi pour effet d'empêcher la mise en valeur des compétences d'une partie non négligeable des résidents temporaires établis au Québec, tout en nuisant à leur intégration sociale et socioprofessionnelle.

Deuxièmement, la réduction des services de francisation va à l'encontre des objectifs du gouvernement concernant l'apprentissage du français chez les résidents temporaires. Ces coupures nuisent également à l'augmentation de la proportion de résidents permanents qui maîtrisent le français ou qui sont déjà présents au Canada. Effectivement, s'ils n'ont pas accès à des services de francisation adéquats, les résidents temporaires et les membres de leurs familles se verront dans l'impossibilité d'obtenir un statut permanent, alors qu'ils sont pourtant bien intégrés professionnellement et dans leur communauté locale.

Ces changements ont un impact profond sur l'immigration en région et sur les résidents temporaires qui souhaitent s'y établir de façon permanente.

En réponse aux restrictions concernant l'octroi de permis de travail ouverts (PTO) aux conjoints de travailleurs étrangers, **nous suggérons d'abord que l'octroi de ces permis**



soit lié non pas à une liste de postes admissibles, mais bien au salaire offert au travailleur étranger. Cette modification aurait pour effet d'assurer que les travailleurs temporaires qui souhaitent être accompagnés de leur famille auront véritablement les moyens d'assumer les coûts liés à leur présence au Canada. Le seuil salarial utilisé comme critère d'accès au PTO des conjoints accompagnateurs pourrait être inférieur pour certaines régions aux prises avec un déficit démographique ou une pénurie de main-d'œuvre, ce qui encouragerait naturellement la régionalisation de l'immigration temporaire et permanente.

Nous demandons également que les conjoints déjà présents sur le territoire québécois soient exemptés des récentes mesures fédérales restreignant l'accès au PTO. Cela favorisera non seulement la rétention des travailleurs étrangers en région, mais également l'atteinte des objectifs du gouvernement en termes d'accroissement de la part des résidents permanents déjà présents au Québec. Il importe aussi de souligner que l'incertitude reliée au statut des conjoints accompagnateurs entraîne actuellement une grande détresse pour les familles concernées.

Enfin, nous recommandons au gouvernement de **réinstaurer le financement des services d'aide à la recherche d'emploi pour les conjoints accompagnateurs de travailleurs étrangers** puisque ces services contribuaient directement à l'intégration socioprofessionnelle des personnes accompagnées, et, par le fait même, à la rétention des familles en région.



4.1. Nos commentaires quant aux Orientations 3 et 4

4.1.1. Orientation 3

L’Orientation 3 vise à atteindre une proportion de plus de 75% de connaissance du français chez les personnes immigrantes permanentes et à favoriser l’apprentissage du français parmi les résidents temporaires.

Drummond économique supporte cette orientation. La maîtrise du français constitue indéniablement un facteur de rétention et d’intégration incontournable pour les travailleurs étrangers établis en région. Nous sommes persuadés que pour atteindre ces objectifs, il serait approprié de **réinvestir dans les services de francisation**.

Plusieurs avenues sont à considérer à cette fin. Outre les services offerts directement par le secteur public, nous savons que la grande majorité des entreprises qui emploient des TET sont disposées à contribuer à leur francisation, que ce soit en libérant les employés durant les heures de travail pour suivre des cours, ou en contribuant directement à l’embauche de professeurs de français.

Nous considérons que des subventions directes aux entreprises pour contribuer à la francisation de leurs employés seraient un moyen simple et efficace d’atteindre les objectifs gouvernementaux quant à l’apprentissage du français et à la régionalisation de l’immigration. Les partenaires non gouvernementaux et les organismes communautaires locaux devraient aussi être mis à profit afin de contribuer non seulement à la francisation des travailleurs étrangers, mais également à celle de leur famille.



4.1.2. Orientation 4

L’Orientation 4 vise à accroître la part des résidents permanents déjà présents au Québec pour qu’ils représentent entre 63 et 66% des admissions d’ici 2029.

Nous sommes également en accord avec cette orientation. Nous saluons la volonté du gouvernement de prioriser l’admission permanente de personnes déjà installées en région et qui parlent français. Cette initiative contribuera à la rétention de travailleurs qui exercent une profession en déficit de main-d’œuvre et qui sont déjà intégrés en région. Elle encouragera aussi l’apprentissage du français, lequel représente un facteur d’ancrage crucial pour les immigrants établis en région.

Nous prenons acte des critères d’invitation récemment publiés par le ministère et nous sommes satisfaits de constater que des points supplémentaires sont accordés aux travailleurs établis en région. Nous estimons qu’il s’agit d’un bon moyen de répondre aux besoins de main-d’œuvre et d’inciter les travailleurs étrangers à s’établir en région.

Nous jugeons également que les **offres d’emplois validées pour un poste en région devraient demeurer un critère actif d’invitation** à présenter une demande de sélection permanente.

Cependant, à la lecture de la grille de pointage du PSTQ, nous constatons que le pointage accordé aux personnes qui ont une offre d’emploi validée ne favorise pas l’atteinte de cet objectif. Nous sommes d’avis qu’un maximum de 50 points n’est pas suffisant pour valoriser et encourager l’établissement de travailleurs étrangers en région. **Nous suggérons d’augmenter de façon significative ce maximum de points afin de véritablement prioriser l’accès à la résidence permanente des travailleurs déjà intégrés dans un emploi en région.**

Finalement, il serait pertinent de **mieux informer les résidents temporaires quant à la volonté du ministère de prioriser les TET établis en région** lors des invitations à présenter



une demande de sélection permanente dans le cadre du *Programme de sélection des travailleurs qualifiés*.

4.2. Résumé des recommandations de la section 2

- Exiger que l'octroi des PTO pour conjoints accompagnateurs soit lié non pas à une liste de postes admissibles, mais bien au salaire offert au travailleur étranger.
- Exiger que les conjoints déjà présents sur le territoire québécois soient exemptés des récentes mesures fédérales restreignant l'accès au PTO des conjoints accompagnateurs.
- Réinstaurer le financement des services d'aide à la recherche d'emploi pour les conjoints accompagnateurs de travailleurs étrangers.
- Réinvestir dans les services de francisation.
- Faire en sorte que les offres d'emplois validées pour un poste en région demeurent un critère actif d'invitation à présenter une demande de sélection permanente.
- Augmenter de façon significative le maximum de points liés à une offre d'emploi validée en région dans le cadre du PSTQ.
- Informer adéquatement les résidents temporaires quant à la volonté du ministère de prioriser les TET établis en région lors des invitations dans le cadre du PSTQ.



5. La prédictibilité et la collaboration : principes de base de l'immigration économique au Québec

5.1. Prévisibilité des mesures d'immigration

Le gouvernement se doit d'offrir de la prévisibilité aux entreprises québécoises en fixant le modèle d'immigration économique établi ou, au minimum, en effectuant des transitions modérées, mesurées et progressives.

La réglementation en matière d'immigration affecte directement l'économie québécoise, et en particulier celle des régions manufacturières, déjà fortement affectées par l'insécurité liée aux tarifs douaniers. Lorsque l'immigration économique est restreinte par le gouvernement, les entreprises devant recruter à l'international doivent revoir leur stratégie d'embauches et cela a de lourdes conséquences sur la croissance.

À cet égard, plusieurs entreprises nous ont manifesté dans les derniers mois devoir délocaliser des lignes de production, annuler des contrats et fermer des quarts de travail, faute de travailleurs pour certains métiers. Les entreprises que nous avons sondées ont aussi indiqué qu'elles risquaient de perdre une expertise spécialisée faute de pouvoir renouveler les permis de travail de leurs employés. Au surplus, 37,5% des entreprises ont rapporté que les impacts financiers liés aux mesures d'immigration entraîneraient des mises à pied de travailleurs québécois. D'autres PME prendront des décisions irréversibles qui mettront en péril l'économie des régions, si les mesures effectives ne sont pas revues éminemment.

Il convient également de mentionner que les mesures actuelles affectent la vie des travailleurs et de leur famille et qu'ils doivent être en mesure de prévoir leur projet d'immigration, temporaire ou permanent, au Québec.



Lorsqu'une modification réglementaire est jugée nécessaire par le ministre, **nous suggérons qu'une clause de droit acquis soit octroyée.** À titre d'exemple, si le ministre en arrive à la conclusion que le Programme de l'expérience québécoise (« PEQ ») prendra fin, nous suggérons que les travailleurs qui sont arrivés au Québec avant le 5 juin 2025, date du début du moratoire, puissent tout de même soumettre une demande via le PEQ, s'ils y sont admissibles.

En lien avec la question du ministre quant à l'avenir du PEQ, nous croyons que bien que le PEQ soit toujours un outil pertinent offrant une voie d'accès plus certaine vers la résidence permanente, il serait possible de contrebalancer les effets de la fermeture du programme en invitant davantage de travailleurs via le volet 1 du PSTQ. La fin du PEQ pourrait également permettre de centraliser et donc simplifier les demandes de résidence permanente pour l'administration, tout en favorisant la compréhension des travailleurs face au système.

5.2. Arrimage entre la résidence temporaire et la résidence permanente

Bien que les TET soient habituellement recrutés en raison de leur capacité à combler les besoins de main-d'œuvre de manière provisoire, la grande majorité d'entre eux ont des profils dont le Québec pourrait bénéficier à long terme. Ainsi, nous croyons qu'il est nécessaire d'assurer une meilleure transition entre la résidence temporaire et la résidence permanente.

Pour ce faire, nous suggérons d'**établir l'expérience de travail nécessaire à 12 mois au lieu de 24 dans le volet 2 du PSTQ.**

Nous avons suggéré plus haut de mobiliser le gouvernement fédéral afin que les permis de travail des travailleurs occupant des postes à bas salaire soient minimalement d'une durée de 24 mois. La conjonction entre ces deux mesures pourrait permettre à plusieurs



travailleurs d'être admissibles au PSTQ au courant de leur premier permis de travail au Québec et ainsi assurer une meilleure transition vers la résidence permanente.

Une autre façon d'assurer la fluidité de la transition entre la résidence temporaire et la résidence permanente serait de **réduire les délais de traitement des demandes de sélection permanente**. Effectivement, plusieurs travailleurs se retrouvent sans l'autorisation de travailler durant cette période, ce qui crée de l'incertitude autant pour les travailleurs que pour les entreprises qui les embauchent. Sachant que les demandes soumises dans le cadre du PEQ ont déjà été traitées en moins d'un mois, il semble réaliste que les délais actuels soient réduits considérablement, ce qui permettra aux travailleurs qualifiés de transiter rapidement vers la résidence permanente.

Si l'idée annoncée par le ministre quant à un possible volet étudiant du PSTQ voit le jour, il nous paraît important de suggérer que les diplômés admissibles soient semblables à ceux du PEQ, et que le ministre n'adopte pas une vision restrictive à l'instar de la nouvelle liste restrictive des diplômés admissibles au permis de travail post-diplôme fédéral. Nous sommes d'avis que tous les étudiants étrangers formés au Québec doivent pouvoir avoir la chance d'appliquer pour la résidence permanente, étant intégrés et détenant une formation locale et adaptée aux besoins du marché du travail.

5.3. Arrimage entre les paliers gouvernementaux

Le fait que l'immigration soit une compétence partagée entre les gouvernements provincial et fédéral ajoute une complexité à l'enjeu migratoire pour le Québec. Les mesures fédérale et provinciale sont parfois concurrentielles. Nous constatons également que des décisions semblent être prises par le gouvernement fédéral pour répondre aux demandes du Québec, sans qu'une conversation sur les besoins précis n'ait eu lieu. Pour ces raisons, **renforcer la collaboration avec le gouvernement fédéral devrait être un principe directeur des orientations en matière d'immigration provinciale**. Les changements dans la



réglementation devraient être considérés et analysés conjointement, et ce, de manière encore plus importante lorsque les modifications affectent des programmes spécifiques au Québec tels que le traitement simplifié.

En terminant, nous tenons à souligner que la régionalisation de l'immigration a donné lieu à la création de services d'intégration dans des municipalités hors des grands centres. Drummond économique, ainsi que plusieurs autres corporations de développement économique, ont développé des services personnalisés et accessibles dans l'immédiat pour les entreprises recrutant à l'étranger. Plusieurs autres organismes, tels des établissements scolaires ou des OBNL, ont développé des services complémentaires et tout aussi efficaces pour la population immigrante. Les services développés localement sont appréciés pour leur agilité et leur efficacité. Ils répondent à des besoins terrain en mouvance et sont complémentaires aux services gouvernementaux plus standardisés. Ainsi, **nous demandons que le gouvernement provincial soutienne les services développés localement** pour la qualité de leur service, la proximité avec leurs usagers et la familiarité qui existe déjà entre les divers acteurs de l'écosystème régional.

5.4. Résumé des recommandations de la section 3

- Octroyer une clause de droits acquis lorsqu'une modification réglementaire est jugée nécessaire par le ministre.
- Établir l'expérience de travail nécessaire à 12 mois au lieu de 24 dans le volet 2 du PSTQ.
- Réduire les délais de traitement des demandes de sélection permanente.
- Renforcer la collaboration avec le gouvernement fédéral dans l'établissement des mesures d'immigration.
- Soutenir les organismes locaux qui offrent des services d'intégration à la population immigrante.



Conclusion

Bien que Drummond économique approuve plusieurs des orientations suggérées par le ministère, notamment en ce qui concerne la connaissance du français chez les immigrants permanents et temporaires, le maintien d'une forte proportion d'immigration économique et l'accroissement de la part des personnes immigrantes permanentes déjà présentes au Québec, nous considérons que des efforts majeurs doivent être entrepris dès maintenant afin de soutenir les PME des régions qui font face à une pénurie de main-d'œuvre touchant plusieurs postes clés.

Nous sommes d'avis que les réductions envisagées des niveaux d'immigration permanente ne permettront pas au gouvernement de maintenir un fort pourcentage d'immigration économique, tout en respectant ses engagements en matière de regroupement familial et d'immigration humanitaire. Cette situation aura pour effet de miner le développement économique et démographique des régions du Québec.

C'est pourquoi nous suggérons d'établir le seuil d'immigration permanente à 70 000 admissions par année. Cette cible est plus à même de maintenir le taux d'activité dans un contexte de vieillissement de la population. Ce seuil permettrait aussi de réduire naturellement le nombre de résidents temporaires présents au Québec en favorisant leur transition vers la résidence permanente.

Enfin, concernant les résidents temporaires, Drummond économique s'oppose à la diminution prévue de 13 % du nombre de titulaires de permis dans le PTET et le *Programme des étudiants étrangers*. Malgré des investissements importants en automatisation de la part des différents acteurs économiques, l'apport des TET demeure une condition essentielle au développement économique de notre région. Ainsi, nous préconisons le maintien du nombre d'admissions de TET via le PTET au niveau actuel pour l'ensemble de la période 2026-2029.



Nous demandons aussi au ministre de réitérer ses demandes auprès des instances fédérales afin qu'elles appliquent rapidement un ensemble de mesures permettant aux entreprises québécoises de conserver les services des travailleurs étrangers déjà présents sur le territoire.



drummondeconomique.ca

info@drummondeconomique.ca
819 477-5511

